

BP JEPS LOISIRS TOUS PUBLICS PRÉ CANDIDATURES / CANDIDATURES

PRÉ- CANDIDATURE : EXIGENCES PRÉALABLES

Les exigences préalables pour entrer en formation préparant au **BP JEPS** dans la spécialité « **Loisirs Tout Public** » (**LTP**) ont pour objectif de vérifier que le candidat possède les pré- requis pour accéder à la formation (Arrêté du 24/02/2003, annexe 3).

A ce titre, le candidat à l'entrée en formation doit posséder une expérience **d'une durée au moins égale à six mois** dans le domaine de l'animation. Elles sont établies sur la qualification du candidat ou bien sur son expérience attestée.

EXIGENCE DE QUALIFICATION	EXIGENCE D'EXPÉRIENCE ATTESTÉE
<p>Les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ BASE (Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio Educative) ▪ BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation) ▪ BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) ▪ BAPAAT (Brevet d'Aptitude d'Assistant Animateur Technicien) ▪ Tout diplôme attestant de la compétence à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention ; ▪ Tout diplôme de niveau IV (Baccalauréat) ou supérieur. 	<p>Les candidats non titulaires d'un de ces diplômes doivent pouvoir justifier d'au moins 200 heures d'expériences dans l'animation.</p> <p>Pour cela, ils devront remettre au moment du dépôt de candidature les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un dossier de motivation 3 à 5 pages comportant obligatoirement un récapitulatif des expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation, et une présentation de ses motivations pour le métier d'animateur loisirs tous publics • Les justificatifs d'expériences dans l'animation (attestation de bénévolat, contrat de travail, fiche de paie...) <p>Ce dossier sera présenté lors d'un entretien. L'attestation de réussite aux exigences préalables sera délivrée par la DRJSCS après avis favorable du jury.</p>